

▶ JE MODIFIE

MA SOCIÉTÉ : SAS/ SASU OU SARL/ SARLU/ EURL

Pour simplifier et sécuriser vos démarches, le centre de formalités de votre CMA vous propose de prendre en charge votre formalité grâce à son service d'accompagnement personnalisé

Choisissez la formule qui vous convient :



Dans nos locaux



Par téléphone



En ligne



Retrouvez toutes les conditions et tarifs de notre **offre d'accompagnement**



Quels documents dois-je fournir ?



Votre société est inscrite à la fois au Répertoire des Métiers et au Registre du Commerce et des Sociétés
Joindre les pièces justificatives en **2 exemplaires (original + copie)**

Ma déclaration



Formulaire Cerfa M2



Inutile si vous choisissez
notre accompagnement



Pouvoir

Si la formalité n'est pas signée par le chef d'entreprise

Ma société



Procès-verbal certifié conforme par le représentant légal décidant de la modification ou décision du dirigeant s'il en a le pouvoir statutairement



Statuts mis à jour et certifiés conformes par le(s) représentant(s) légal(aux)



L'attestation de parution dans un journal d'annonces légales



EN CAS DE CHANGEMENT DE DÉPARTEMENT



L'attestation de parution dans un journal d'annonces légales de l'ancien département



L'attestation de parution dans un journal d'annonces légales du nouveau département



La liste des sièges sociaux antérieurs

Signé par le représentant légal



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

ÎLE-DE-FRANCE

Ma société nouvelle adresse

NOUVELLE ADRESSE DE LA SOCIÉTÉ AU DOMICILE DU DIRIGEANT



Justificatif de domicile ou d'hébergement de moins de 3 mois

Ex. : Quittance d'électricité ou gaz ou téléphone
ou quittance de loyer ou taxe d'habitation ou taxe foncière

LOCATION OU SOUS-LOCATION D'UN LOCAL ARTISANAL OU COMMERCIAL



Bail commercial ou contrat de sous-location ou justificatif d'occupation de moins de 3 mois

DOMICILIATION COMMERCIALE



Contrat de domiciliation

Portant mention de l'agrément préfectoral prévu à l'article L. 123-11-3 du CC – photocopie

JUSTIFICATIFS COMPLÉMENTAIRES



Acte de vente et journal d'annonces légales si achat de fonds de commerce



Contrat de location gérance et journal d'annonces légales en cas de location gérance du fonds de commerce

Pour nous joindre



Un numéro unique : **0806 705 715**




Contactez votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat

Les documents sont téléchargeables sur le site Internet de la CMA Île-de-France : www.cma-idf.fr



Pratique

Gagnez du temps et sécurisez votre modification de SAS/ SASU ou SARL/ SARLU/ EURL en choisissant **l'offre d'accompagnement personnalisé** de votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat ! 



Bon à savoir

Les frais pour le Greffe du Tribunal de Commerce (GTC) sont à régler uniquement par chèque.


Le siège peut être implanté au domicile du représentant légal. En revanche, il ne peut pas être implanté au domicile d'un associé.


Si le changement d'adresse de la société est conjoint au changement de domicile personnel des dirigeants ou associés, prévoir :

- La mention du changement d'adresse personnelle du (des) dirigeant(s) sur le formulaire de déclaration de modification Cerfa M2 utilisé pour la société.
- La mise à jour de la liste des bénéficiaires effectifs ([cerfa M'BE](#)) avec le règlement de 44,84 € pour le greffe du tribunal de commerce. Possibilité d'un délai de 15 jours pour le faire directement au greffe.



Tarifs

Consultez [nos tarifs ainsi que notre offre d'accompagnement](#) à la formalité. 

Votre formalité peut être incluse dans le [Pass CMA Liberté](#).
Pour cela pensez à prendre votre RIB. 

[Consultez les tarifs](#). 



Valorisez votre savoir-faire !

EN AFFIRMANT VOTRE IDENTITÉ ARTISANALE



Vérifiez les conditions pour afficher la qualité d'artisan ou le titre de maître artisan 